13/09/2023

ID: 004-200072304-20230912-D2023132-DE



#### Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 16 Absents : 10

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 6

Votants: 23

dont « pour » : 23dont « contre » : 0dont « abstention » : 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la *Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le 6 septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

<u>PRESENTS</u>: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse (quitte la séance après la question n°23), JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra (arrivée après la question n°12), DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel (quitte la séance après la question n°23), MARTIN Jacques (quitte la séance après la question n°20), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

EXCUSES: Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, REYNAUD Sandra ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène pour les questions n°1 à n°12, MM. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth.

<u>ABSENTS</u>: Mme MATTERA Wendy, MM. FRANQUEBALME Jean-Pierre et ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

ID: 004-200072304-20230912-D2023132-DE

## N° ordre: 15

### Délibération n°2023/132

OBJET: LAB 2I, ITINERANCE ET ILLECTRONISME EN UBAYE – DEMANDE DE FINANCEMENT DU PROJET ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJET.

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa compétence optionnelle « Maison de service au public » dont la vocation est la facilitation d'accès aux services publics par l'ensemble de la population ;

**CONSIDERANT** les actions menées depuis mai 2021, dans le cadre du projet Leader « Lab 3I, itinérance, illettrisme et illectronisme », leur essor et la pertinence de maintenir ces services ;

**CONSIDERANT** l'appel à projet régional « Alliances Locales des solidarités 2023 » lancé par le commissaire à la lutte contre la pauvreté et la DREETS PACA ;

**CONSIDERANT** que le pilier 3 de cet appel à projet est dédié à la lutte contre la grande exclusion et à la lutte contre le non-recours ;

**CONSIDERANT** la possibilité d'obtenir une subvention permettant de financer à hauteur de 80% les actions répondant à ce pilier ;

**CONSIDERANT** la nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien les actions détaillées dans la candidature à l'appel à projet susmentionné ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment en ses article L. 332-24 et suivants ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Jeunesse et Services au Public réunie le mercredi 6 septembre 2023 ;

ID: 004-200072304-20230912-D2023132-DE

### Sur proposition de la Présidente,

#### Après délibéré,

- APPROUVE la candidature de la CCVUSP à l'appel à projet « Alliances Locales des solidarités 2023 »
- DONNE son accord à la mise en œuvre de ce projet
- SOLLICITE une subvention à hauteur de 80% auprès de la DDETS 04
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

	Dépenses		Recettes	
CCVUSP	Frais de personnel	84 676,50 €	Subvention DDETS 04 (80%)	75 536,40 €
	Coûts Indirects	2 164 €	DDL10 04 (00%)	
	Achats et Prestations	2 900 €	Autofinancement CCVUSP	18 884,10 €
	Frais de déplacement	4680 €		
	Total Dépenses	94 420,50 €	Total Recettes	94 420,50 €

- DECIDE de recruter un agent sur un emploi non permanent à temps complet dans la catégorie hiérarchique des rédacteurs territoriaux (cat B) du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 décembre 2025 inclus sous réserve que la candidature de la CCVUSP à l'appel à projet susmentionné soit retenue par la commission régionale de sélection;
- **DIT** que le contrat prendra fin à l'issue de la réalisation des opérations pour lesquelles le contrat a été conclu, à savoir le 31 décembre 2025. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée.
- **DIT** que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- DIT que l'agent assurera sous la responsabilité du Responsable de la Maison France services les fonctions d'Animateur Numérique et France services à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour exercer les missions suivantes :

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

13/09/2023

ID: 004-200072304-20230912-D2023132-DE

- ✓ Accueillir, renseigner, accompagner, orienter les usagers au sein de la Maison France Services, des permanences itinérantes et hors-les-murs,
- ✓ Se former et s'informer auprès des partenaires institutionnels, professionnels et sociaux,
- ✓ Associer le partenaire concerné à l'analyse de la situation de l'usager,
- ✓ Etablir un suivi statistique de l'activité,
- ✓ Animer des ateliers numériques afin que les usagers gagnent en autonomie
- ✓ Développer des partenariats locaux visant un maillage optimal des actions sur le territoire
- ✓ Favoriser la connaissance de ces services auprès de la population en participant activement aux actions de communication
- **DIT** que l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique des **rédacteurs territoriaux (cat B).**
- DIT que l'agent devra justifier d'un diplôme de bac +2 minimum, idéalement dans le domaine du social.
- DIT que la rémunération de l'agent sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum correspondant au 12ème échelon du grade de rédacteur territorial soit indice brut : 563 en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **DIT** que le régime indemnitaire instauré par la délibération **n°2023/79** en date du 16 mai 2023 n'est pas applicable.
- S'ENGAGE à assurer la publicité de cet emploi conformément à la règlementation en vigueur.
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- **DIT** que les crédits afférents aux salaires et charges de cet emploi sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Vallee Mme Sophie VAGINAY RICOURT.